



Des modifications sont susceptibles d'être apportées en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions du logement que son équipement. Les retombées, soffites, faux plafonds ainsi que les équipements ne sont pas tous mentionnés ou le sont à titre indicatif. Les différents raccordements représentés en eau et en électricité sont positionnés sur la base d'un principe.